



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2542

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 5 MAI 2020

R: 2C 154 121 9606 7

vu le 05-02-2021

Lettre recommandée avec AR

Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de La-Roquette-sur-Siagne. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 23 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de La-Roquette-sur-Siagne.

Monsieur le président de la Délégation
Provence-Alpes-Côte d'Azur
auprès du centre national de la propriété forestière
7, impasse Ricard-Digne
13004 Marseille

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

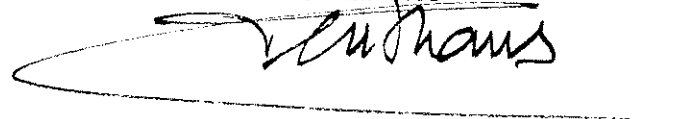
Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,

Le sous-préfet de Nice-montagne

SPNM-4488



Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse



Site provenance de :
 Le National de la Propriété
 Forestière
 - Impasse du sud - 4^{ème}
 13004 MARSEILLE

SGR2103 - PFC 30A - 2017/03/2001 - 0819

Présenté / Avisé le : 5/3/20
 Distribué le :
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :



* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du mandataire a été vérifiée conformément à l'article 11 du décret n° 2017-1057 du 14 juin 2017.
 LA POSTE AGREMENT N° C606



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : **AR 2C 154 121 9606 7**



SDRS - PRNT - OC - RS - 2 Renvoyer à



FRAB



DDTM - SDRS - TA
 CADAM

147 Ed du Mercantour
 06286 Nice Cedex

COURRIER ARRIVE
 - 9 MARS 2020
 D.D.T.
 Service Inscr.

or-

